

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N° DEL-79-171023-10

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023 À 18H30

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Étaient présents : M. André ROCCHI ; M. Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Marie Joséé SANTONI ; M. Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI ; M. Jean-François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M. Franck PAOLI ; M. Pierre-Louis PIERI ; M. Jules-François PAOLI ; M. André POLINI ;

Étaient représentés : M. Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; Mme Sandrine MURGIA ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M. Toussaint BARBONI ; M Filippu Antone ANGELI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI ; M. Esteban SALDANA

Étaient absents : Mme Nadine ACHILLI-FABRE ; Mme Dominique VILLARD-ANGELI ; M. Albert PIREDDA ; Mme Nicole FARENC.

Le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) et nomme Mme Victoria COLOMBANI.

Affichage en date du : Convocation : 10.10.2023

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET PRINCIPAL M14

Nombre de Membres en exercice : 27 Présents : 15 Absents : 4 Représentés : 8 Votants : 23

Votes pour : 23 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Affichage en date du : Convocation : 10.10.2023

- Vu la délibération du Conseil Municipal DEL-29-130423-7 en date du 13 avril 2023, portant approbation du budget principal M14 exercice 2023 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu le budget principal M14 - Exercice 2023 de la commune ;

Considérant que, lors de la crise COVID-19, la commune a été bénéficiaire d'une subvention de 52 827,00 euros,

Considérant que cette somme nous a été versée à tort et réclamée par les services du Trésor Public en date du jeudi 5 octobre 2023,

Considérant que cette somme n'a pas été prévue au budget,

Considérant dès lors, qu'il convient de procéder à une modification budgétaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** la décision modificative N° 4 suivante du budget principal M14 exercice 2023 telle que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	DIMINUTION SUR CRÉDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CRÉDITS OUVERTS
014	7498		+53 000,00 €

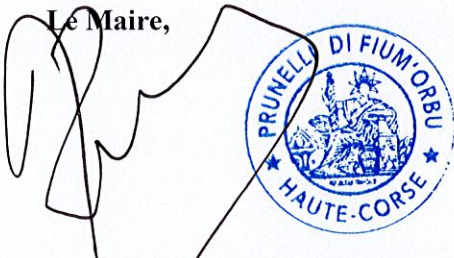
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	DIMINUTION SUR CRÉDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CRÉDITS OUVERTS
74	74121		+53 000,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à ce dossier.

À Prunelli di Fiumorbu, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :